

INAPTITUDE, INVALIDITÉ ET RECLASSEMENT DANS LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT ET COLLECTIVITÉS

Mettre en oeuvre les procédures de reclassement

PROGRAMME

Définir le reclassement

- Rappel sur les congés pour raison de santé des titulaires et des contractuels
- Définir l'opportunité du reclassement : à quel moment l'agent peut ou doit être reclassé ?
 - inaptitude de l'agent aux emplois de son grade
 - la volonté de l'agent d'être reclassé

Le moment du reclassement : L'inaptitude de l'agent

- Qui apprécie l'inaptitude ?
 - rôle des instances médicales : médecin traitant, médecin agréé, comité médical, commission de réforme et médecin du travail (Zoom sur les modifications apportées par le décret du 27 mai 2020 relatif à la médecine de prévention dans la FPE)
- Qui décide de l'inaptitude ? Un employeur décideur !
- À quel moment peut-on décider de l'inaptitude de l'agent ?
 - obligations et mise en œuvre de l'aménagement de poste
 - la recherche d'une nouvelle affectation
 - l'inaptitude aux emplois du grade
- Analyse de jurisprudences.

Le moment du reclassement : La volonté de l'agent d'être reclassé

- Quand intervient la demande de reclassement de l'agent ?
 - à l'issue du congé pour raison de santé
 - durant le congé pour raison de santé
- Comment recueillir la volonté non équivoque de l'agent ?
 - informer l'agent des modalités et possibilités de reclassement
 - l'entretien préalable à la demande de reclassement

Organiser la procédure de reclassement : Rôle, compétences des acteurs

- L'employeur
 - une obligation légale d'information, une obligation jurisprudentielle de moyens
 - comment motiver l'impossibilité de reclassement ?
 - constituer le dossier de reclassement
- L'agent : au cœur du reclassement
- Quelle est la portée des avis des instances médicales ?
 - quels recours possibles ?
- Création d'une période de préparation au reclassement
- Illustrations : cerner les principaux litiges à la procédure de reclassement

Appliquer les modalités du reclassement

- Le reclassement dans un autre grade : par voie de recrutement ou de détachement
- L'impact du reclassement sur la rémunération de l'agent
- L'obligation de formation de l'employeur
- Zoom sur les évolutions introduites par l'ordonnance du 25 novembre 2020

Positions statutaires et rémunération durant la procédure

- Dans quelles positions peut se trouver l'agent ?
- Quels sont ses droits à rémunération ?
- Quelles nouveautés dans le cadre de la DORS
 - décret du 16 juin 2020

Gérer l'inaptitude : Actions préventives et solutions alternatives

- Anticipation des reclassements
- La mobilité et la formation : de nouvelles solutions ?
- Aménagement du poste de travail

L'impossible reclassement : L'invalidité

- Radiation des cadres au titre de l'invalidité
 - quelle procédure respecter ?
 - quels droits pour l'agent ?
 - quelle alternative ? Le licenciement pour inaptitude physique
- La protection sociale de l'agent après sa cessation d'activité

• INTER • INTRA • SUR-MESURE

DATES

21 au 22 octobre 2024
*05 au 06 décembre 2024

ESPACE DE FORMATION

Paris-Montparnasse
*Distanciel

DURÉE
2 jours

1635 € ht
repas inclus

RÉF. INAP

OBJECTIF

Connaître les obligations de l'employeur public en matière de traitement de l'inaptitude et du reclassement de l'agent

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

- Informer les agents sur les démarches de reclassement
- Anticiper les litiges potentiels liés à la gestion du reclassement

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsable ou collaborateur RH/personnel, responsable des affaires sociales
- Chargé de prévention, responsable de la gestion des carrières
- Agent chargé de la gestion des dossiers de reclassement
- Médecin du travail, infirmier
- Assistante sociale, psychologue du travail

Formation en partenariat avec :



Handicap & emploi



INSCRIPTION EN LIGNE

Inscrivez vos collaborateurs à cette formation directement depuis ce document PDF

